

## TERMES DE REFERENCE

### Accompagnement des collectivités territoriales en matière d'intégration de l'approche genre en lien avec la migration

#### Région de l'Oriental

*Agence publique, Expertise France est l'acteur interministériel de la coopération technique internationale, filiale du groupe Agence française de développement (groupe AFD). Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation... Elle intervient sur des domaines clés du développement et contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.*

*En savoir plus : [www.expertisefrance.fr](http://www.expertisefrance.fr)*

### 1. Justification de la mission

Le projet « Programme Régional des Initiatives de la Migration (PRIM) » a comme objectif général d'appuyer la territorialisation de la politique migratoire marocaine dans la région de l'Oriental, notamment de la Stratégie Nationale en faveur des marocain-e-s du monde et la Stratégie Nationale d'Immigration et Asile (SNIA)

Le programme PRIM vise ainsi à renforcer l'ancrage de la politique migratoire du Maroc au niveau régional, en répondant aux défis liés à son intégration dans les stratégies sectorielles régionales, conformément au processus de la régionalisation avancée lancé par le Royaume. Il offre une opportunité de mise en cohérence de la politique migratoire envers les marocaines et marocains résidants à l'étranger (MRE) ainsi que des ressortissantes et ressortissants des pays tiers (RPT), et des politiques sectorielles de développement économique et humain.

Le programme PRIM est financé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par Expertise France (EF) en travaillant de manière étroite avec le Conseil et la Wilaya de la Région de l'Oriental autour de trois composantes suivantes :

1. COMPOSANTE 1 : Le financement de projets régionaux en migration et développement sensible au genre ;
2. COMPOSANTE 2 : L'accompagnement social et administratif des MRE, MRE de retour et des RPT ;
3. COMPOSANTE 3 : L'amélioration de l'égalité femmes-hommes dans l'accès aux services.

Bien que la migration ne figure pas explicitement dans les compétences des régions, la régionalisation avancée et les lois organiques relatives aux collectivités territoriales offrent un cadre propice pour prendre en compte cette dimension dans la planification territoriale. En effet, certaines collectivités territoriales de la région mènent des actions en matière de migration en faveur de différentes catégories de personnes migrantes, MRE, MRE de retour et RPT.

Par ailleurs, les lois organiques relatives aux collectivités territoriales, à savoir la loi 111.14 relative aux régions et la loi 113.14 relatives aux communes comprend trois dispositions en matière d'intégration du genre dans la politique locale, à savoir :

- L'intégration de l'approche genre dans le plan d'action de la commune (art.83 de la loi 111.14 / art. 78 de la loi 113.14) ;
- La mise en place de l'Instance consultative de l'Equité, l'Egalité des Chances et de l'Approche Genre (art. 117 de la loi 111.14 / art. 120 de la loi 113.14).
- L'intégration de l'approche genre lors de la fixation des objectifs et indicateurs pour le plan d'action de la commune lors de l'élaboration du budget (art 171 de la loi 111.14 / art. 158 de la loi 113.14)

De plus, les décrets d'application n°2.16.299, n°. 2.16.300 et n°.2.16.301 fixant la procédure d'élaboration des programmes de développement régional et des plans d'action communaux associent l'Instance consultative en matière d'Equité, d'Egalité des Chances et de l'Approche Genre dans les étapes de l'élaboration.

En effet, des autres initiatives régionales comme le projet DEPOMI, mis en place par ENABEL et financé par l'UE prévoit l'accompagnement de 4 communes de la région dans l'intégration de la dimension migratoire dans les plans d'action des communes à travers une feuille de route opérationnelle et un renforcement de capacités des élus et des acteurs locaux. Cet accompagnement se veut une expérience pilote, à travers l'instauration d'une approche participative et le développement d'outils pour l'intégration de la dimension migratoire sensible au genre dans la planification territoriale.

Ainsi, dans le cadre de la concertation avec les partenaires du PRIM, notamment le Conseil de la Région de l'Oriental, il a été proposé de renforcer l'intégration de l'approche genre en lien avec la migration à deux niveaux. Le premier vise à intégrer l'approche genre dans les plans d'action de 4 communes chefs- lieux, à savoir : les communes de Nador, Oujda, Driouch et Berkane. Alors que le deuxième niveau vise à intégrer le genre dans le programme de développement régional (PDR)

## **2. Objectifs et résultats poursuivis**

### **2.1.Objectif général de la mission**

Contribuer à l'intégration de l'approche genre en lien avec la migration dans les plans d'action de 4 communes chefs- lieux de la région Oriental et le programme de développement (PDR) de la région de l'Oriental.

### **2.2.Objectifs spécifiques :**

- 2.2.1. Rendre la dimension genre et migration parmi les actions prioritaires et stratégiques des PAC et du PDR de la région de l'Oriental.
- 2.2.2. Doter les collectivités territoriales cibles avec les outils et les connaissances nécessaires pour comprendre et agir sur la thématique genre et migration ;

## 2.3.Résultats à atteindre

- 2.3.1. Un diagnostic en matière de genre et migration est réalisé au niveau de 4 communes chefs-lieux de Nador, Oujda, Driouch et Berkane dans une approche participative et pluri-acteurs avec les élu-e-s et les membres de l'instance consultative de l'Equité, l'Egalité et de l'Approche Genre ;
- 2.3.2. Un atelier participatif avec les élus et les cadres du Conseil de la Région de l'Oriental est animé pour établir l'état de lieux et identifier les besoins en matière de Genre ;
- 2.3.3. L'approche genre en lien avec la migration est intégrée dans les PAC des communes cibles et le PDR du Conseil de la Région ;
- 2.3.4. Les connaissances des élu-e-s et des acteurs territoriaux des collectivités territoriales cibles sont améliorées sur la manière d'intégrer l'approche genre en lien avec la migration dans la planification territoriale ;
- 2.3.5. Des outils sur l'intégration de l'approche genre en lien avec la migration dans la planification territoriale sont élaborés et partagés.

## 3. Description de la mission

### 3.1.Activités prévues et livrables :

La présente consultation sera réalisée en étroite collaboration avec le cabinet mandaté par le projet DEPOMI. Ainsi, dans le cadre de la mission pilotée par PRIM, la(es) personne(s) consultante(s) aura(auront) à conduire les activités suivantes :

A.1. Participer aux réunions de cadrage pour présenter et expliquer la méthodologie et le planning de réalisation de la mission. 2 types de réunions cadrages seront organisées, la 1<sup>ère</sup> réunion sera tenue avec les partenaires du projet PRIM, notamment le Conseil et la Wilaya de la Région de l'Oriental et le projet DEPOMI. L'autre réunion de cadrage sera organisée au niveau territorial avec les représentant-e-s de chaque commune cible de cette prestation.

Livrable : Note méthodologique détaillée et planning de la mission pour chaque commune cible.

A.2. Réaliser un diagnostic participatif sur l'approche genre dans le domaine de la migration (causes et conséquences de la migration par sexe, profil et besoins spécifiques des femmes et des hommes migrants, ...). Ce diagnostic sera réalisé en coordination avec le projet DEPOMI, les femmes et les hommes élus et les membres de l'instance consultative de l'Equité, l'Egalité des Chances et de l'Approche Genre au niveau de chaque commune cible.

Livrable : Le rapport du diagnostic genre et migration au niveau de chaque commune cible.

A.3. Améliorer les connaissances des femmes et des hommes élus sur les méthodes d'identification et la conception des actions en faveur des personnes migrantes en prenant en considération le contexte et les besoins spécifiques entre les sexes. Cela se tiendra à travers la réalisation des sessions de formations de deux jours chacune en faveur des élus et personnels régionaux.

Livrable : Plans, supports et rapports de de formation.

A.4. Appui à l'intégration de l'approche genre en lien avec la migration dans les PAC et le PDR des collectivités territoriales cibles, et cela, à travers la réalisation de 2 séances de travail pour chaque commune cible.

**Livrable :** Rapport final par collectivité territoriale contenant les éléments suivants :

4. Les différentes étapes de la mission et son déroulement
5. Les axes stratégiques migration sensibles au genre retenus par les acteurs locaux et régionaux ;
6. Les actions du PAC et PDR relatives intégrant l'approche genre en lien avec la migration ;

A5. Présentation des résultats sur l'ensemble du processus d'intégration de l'approche genre en lien avec la migration au sein de chaque commune cible et au niveau régional. Une réunion de présentation des résultats sera organisée au niveau de chaque territoire à la fin du processus.

**Livrable :** La présentation PPT contenant un résumé des résultats et du processus entamé par commune.

A.6. Développer des outils pour l'intégration de l'approche genre en lien avec la migration dans la planification territoriale.

**Livrable :** Un guide pratique incluant les outils d'intégration de l'approche genre et lien avec la migration dans la planification territoriale. Le guide ne devra pas dépasser les 25 pages et il décrira de manière synthétique, claire et pratique (en utilisant des fiches avec des exemples à dupliquer) la manière d'intégrer l'approche genre en lien avec la migration dans chaque phase d'élaboration des PAC et PDR de l'Oriental.

#### 6.1. Coordination et collaboration

La coordination entre l'assistance technique et l'équipe de coordination nationale et régionale du programme PRIM est essentielle au bon déroulement de la mission. Le lien avec les différentes collectivités territoriales et parties prenantes sera également un enjeu important, notamment les réunions de coordination avec le projet DEPOMI et le Conseil de la Région et la Wilaya de l'Oriental.

La collaboration avec les équipes techniques en charge de l'élaboration des PAC au sein de chaque commune cible sera aussi assurée.

Une attention particulière devra être portée pour l'implication de l'IEECAG dans tout le processus.

### 7. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

La durée de travail effective pour la réalisation de cette prestation est estimée comme suit :

- Période de mise en œuvre : à partir de septembre jusqu'au décembre 2022. A noter qu'il est prévu par les acteurs territoriaux que les PAC et le PDR soient finalisés non plus tard du 15 octobre.

- Durée effective : 40 jours établis sur 5 mois, avec une forte concentration du travail entre septembre et mi-octobre.

Toutefois, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

La personne experte sera responsable des aspects logistiques et des frais de déplacement de leur mission pendant la prestation, sauf indication contraire d'Expertise France.

## 8. Expertise et profil demandés

Cet appel à candidatures s'adresse aux bureaux d'études et/ou aux consultant-e-s. Le/la/les personnes expertes en charge de la prestation devront disposer d'une expertise en approche genre et planification territoriale.

*Expertise France encourage les candidatures féminines.*

La/les personnes devra/devront répondre aux critères suivants :

### 8.1. Profil demandé

Qualifications et compétences :

- Titulaire au moins d'un diplôme universitaire (BAC+4) en sciences humaines et/ou sociales et/ou titre similaire ;
- Maîtrise du cadre légal et normatif au Maroc en matière d'égalité femmes-hommes ;
- Maîtrise du cadre légal et normatif au Maroc en lien avec les collectivités territoriales, et notamment des dispositions en matière de genre ;
- Bonne connaissance du contexte institutionnel de la migration au Maroc et des acteurs de la région de l'Oriental.
- Excellentes qualités /capacités de :
  - Communication orale et écrite
  - Animation participative et approche pluri-acteurs.
  - Rédaction des différents livrables demandés
  - Travail en équipe et relationnel
  - Prise de décision et d'initiative
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe (écrit / oral).

Expérience professionnelle générale :

- Expérience professionnelle d'au moins sept (7) ans dans le domaine de l'accompagnement des collectivités territoriales au Maroc dans l'intégration de l'approche genre dans la planification territoriale ;
- Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans l'animation des séances de renforcement des capacités ;
- Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans l'accompagnement à la mise en place et suivi des Instances de l'Equité, l'Egalité des Chances et de l'Approche Genre.
- Une expérience professionnelle dans la région de l'Oriental sera un atout.

## 9. Processus de sélection

- Les personnes intéressées devront envoyer une offre qui comprendre les documents cités ci-dessous :
  - Une offre technique comprenant :

- La compréhension des TDR et des résultats attendus ;
- La démarche méthodologique comprenant : 1) description de la problématique, 2) démarche et outils proposés, 3) mobilisation des acteurs, 4) coordination avec les autres actions similaires.
- La répartition des tâches entre les personnes affectées pour la mission
- Le calendrier
- Une offre financière en MAD ou en Euros. L'offre financière s'entend ferme et inclut tous les frais relatifs à la prestation : honoraires, per diem, transports locaux, etc.
- Un CV détaillé de la personne experte en charge de la prestation, le cas échéant tous les CVs des personnes expertes impliquées dans cette consultation.

Les offres sont à envoyer par email au plus tard le 26/08/2022 avec mention dans l'objet de mail : « Accompagnement dans l'intégration de l'approche genre dans les PAC dans la région de l'Oriental » aux adresses suivantes :

- [paola.chianca@expertisefrance.fr](mailto:paola.chianca@expertisefrance.fr)
- [aurore.lhomme@expertisefrance.fr](mailto:aurore.lhomme@expertisefrance.fr)

L'appréciation de l'offre sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
Qualification de l'expertise	30%
Offre technique	40%
Offre financière	30%

**NOTA BENE :** Les offres seront examinées à fur et à mesure qu'elles sont reçues. Expertise France se réserve le droit de clôturer l'appel d'offre avant la date limite si des offres satisfaisantes sont reçues. Les candidat-e-s sont fortement invit-é-s à envoyer leurs offres au plus tôt.